

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 19 Février 2025

Date de Convocation : 27 janvier 2025
Date d'affichage : 21 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq le mercredi 19 février à 20 heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence du Maire Moïse ANDRIEU.

Etaient Présents : ANDRIEU Moïse, LEVEAU Didier, Maurice LECONTE, ANDRIEU Marie-Pierre, CANUEL Peggy, GIMER Antoine, LECLERC Tony, LEGRIX Marie-Claire, VILLEY François, Chrystelle LAMORINIERE, Catherine JEAN

Était Absent :

- Olivier FAMETTE

-

Secrétaire de Séance : Marie-Pierre ANDRIEU

Membres en exercice : 12

Membres Présents : 11

Votants : 11

Le Procès-verbal de la précédente séance est adopté. Le Maire passe à l'ordre du jour

Travaux propriété Eudes

Les travaux avancent. Actuellement, c'est une phase de démolition des murs intérieurs effectués par les employés communaux.

Des devis vont être demandés notamment pour les achats de fenêtres avec volets roulants, portes : Pillaud Saint-Gatien-des-Bois, Gedibois, Pasquet à Boulleville, Guillaume Canu.

Association Maires Ruraux

Le Maire informe le Conseil municipal d'une note de Madame DESRIVIERES, Conseillère aux décideurs locaux par laquelle la cotisation à l'Association des Maires Ruraux du Calvados doit faire l'objet d'une délibération, le Maire rappelle que la Commune de GENNEVILLE adhère déjà depuis quelques années mais qu'il convient de régulariser par voie de délibération.

Le Conseil municipal **accepte** l'adhésion à l'Association des maires ruraux du Calvados.

Candidature d'un CAP petite enfance pour l'Ecole Maternelle

Monsieur le Maire présente la candidature d'une personne souhaitant réaliser son CAP petite enfance à l'école maternelle à la rentrée prochaine. Les conseillers trouvent le projet intéressant et décident de continuer les démarches, notamment recevoir la candidate.

Nuisance Arbres sur voirie par manque d'élagage

Le Maire expose le fait que les haies ne sont pas toujours suffisamment bien entretenues par leurs propriétaires. La Commune intervient régulièrement aux mêmes endroits pour dégager la chaussée quand des arbres sont tombés. Pour responsabiliser les habitants, le Maire propose de facturer l'intervention d'élagage réalisée par la Commune.

Afin d'identifier les haies à risque, le Maire propose que la Commission des voiries répertorie les parcelles concernées.

Les propriétaires des haies à risque seront signifiés par courrier.

Dans le cas où un arbre de ces haies identifiées à risque tombe sur la chaussée par négligence du propriétaire, l'élagage réalisé par la commune sera facturé.

Quelques compléments d'informations sont nécessaires pour décider le process et les tarifs à pratiquer. Ce point fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Tarifs cavurnes et columbarium

Le Maire informe le Conseil municipal que le **Columbarium 1** ne dispose de plus d'aucun emplacement disponible.

Il rappelle qu'un devis d'installation **d'un columbarium 2** a été acté en 2024 par délibération du 22 avril 2024 pour un montant de 11 144, 00. € qui disposera de 12 emplacements. Les travaux seront à réaliser en 2025

L'installation de **Cavurnes** a été réalisée en 2024 mettant à disposition 10 concessions

Le Maire propose au Conseil municipal

- **D'uniformiser les tarifs des concessions, de reconduire les montants du Columbarium 1 aux concessions des cavurnes et aux emplacements du Columbarium 2**
- **D'appliquer des tarifs par urne afin d'éviter tout oubli**

Le Conseil municipal **décide de retenir les tarifs suivants :**

Concession par urne pour cavurnes et columbarium

- **Pour 15 ans 450 €/urne**
- **Pour 30 ans 700 €/urne**
- **Pour 50 ans 1000 €/urne**

Le Conseil municipal autorise le Maire à mettre en place un règlement pour les cavurnes dans lequel il sera stipuler l'obligation de disposer une plaque sur la cavurne d'une dimension standard 60/60 afin d'harmoniser au mieux le site.

- **Commission d'appels d'offres :**
- Suite à la démission de Claire VIENET, il est obligatoire de renouveler la Commission d'appel d'offres

- Conformément aux articles L1414-2 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire informe le Conseil municipal que la Commission d'Appel d'offres est constituée du Maire ou de son représentant, Président et membre de droit, et par 3 membres titulaires élus par le Conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires et ce pour la durée du mandat.

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal a élu les membres de la commission d'appel d'offres ci-après :

- Moïse ANDRIEU, Président

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<ul style="list-style-type: none"> - Didier LEVEAU - Chrystelle LAMORINIERE - Maurice LECONTE - 	<ul style="list-style-type: none"> - Tony LECLERC - François VILLEY - Marie-Claire LEGRIX

Commission communication : Annie secrétaire de Mairie intègrera la commission

API Restauration collective

Le Maire fait un compte-rendu d'un rendez-vous avec un représentant API Restauration basé à Caen sur la fourniture des repas de la cantine. Entreprise de 12 000 ouvriers avec la cuisine centrale basée à Caen.

Elle propose la même prestation que Convivio, fournit notamment les matériels de réchauffe et utilise des produits plus responsables : des bacs inox lavables au lieu des bacs plastiques jetables, des produits régionaux et des viandes françaises, entre 30 et 40 % de fruits légumes biologiques.

Fait une différenciation de tarif entre les élèves de maternelle et primaire

Le Maire se charge de prendre contact avec la commune de Saint Gatien utilisatrice de ce prestataire.

Contrat de maintenance photocopieur école primaire

Le Maire **informe** le Conseil municipal que le contrat de maintenance du photocopieur Ecole primaire arrive à échéance le 31 mars 2025

Il donne lecture de la proposition de la société RICOH qui a en charge la maintenance du parc des photocopieurs communaux.

Il propose d'opter pour une location qui se décompose comme suit :

Location trimestrielle : 91.79 € HT

Contrat de maintenance :

Forfait trimestriel : 45 € HT

6 000 PAGES PAR TRIMESTRE X 0.0049 = 29.40 € HT

Soit un total trimestriel de 166.19 € HT

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Accepte** la proposition
- **Charge le Maire** de signer le contrat de maintenance

Travaux de remise en service des cloches de l'Eglise

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à la visite annuelle de la société BODET relative à l'entretien des cloches de l'Eglise, des travaux d'investissement sont à prévoir pour 2025.dans le cadre de la continuité du programme d'investissement 2019

Un devis de remise en service est proposé pour un montant de 2 217.00 € HT et 1 000 € HT d'option sur la remise en service de la sonnerie de la cloche 1.

Le Conseil municipal

- **Autorise** le Maire à signer le devis pour un montant total de 3 217 € HT soit 3 860.40 € TTC
- **Décide** d'inscrire au budget la dépense d'investissement

Travaux de réaménagement de la cour d'école primaire

Didier LEVEAU donne le compte rendu de la commission des travaux concernant les offres des entreprises contactées pour le réaménagement de la cour d'école primaire.

7 entreprises ont été contactées – 3 entreprises ont répondu

Après avoir connaissance des propositions suivant détail

PRIX HT

	EIFFAGE	LEGRIX Estuaire	DELAMARE TP
	2	1	3
Installation du chantier	300,00 €	350,00 €	310,00 €
Dessouchage évacuation	350,00 €	340,00 €	350,00 €
Zone 1 engazonnement	4 485,00 €	6 950,00 €	6 927,00 €
Portail	2 900,00 €	2 846,00 €	2 975,00 €
Mur Hauteur 1 ml	9 404,50 €	10 985,02 €	7 990,00 €
Clôture	1 040,00 €	1 501,00 €	996,40 €
Fourreaux	1 125,00 €	1 435,20 €	2 048,00 €
Regard F/P	440,00 €	- €	438,00 €
Zone 2	20 351,85 €	15 159,02 €	32 118,50 €
TOTAL	40 396,35 €	39 566,24 €	54 152,90 €

Le Conseil Municipal

- **Adopte** à l'unanimité la proposition de l'Entreprise LEGRIX Estuaire pour un montant de travaux estimé à 39 566.24 € HT
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à ce marché

Affaires diverses

- **Saint-Ouen du samedi 23 août :** le nouveau bureau du comité des fêtes peut organiser la Saint-Ouen à condition qu'il y ait suffisamment d'aide extérieure au comité. François Villey demande aux conseillers leur disponibilité pour participer.

Le feu d'artifice va être commandé.

- Présence de Monsieur Antoine GALLOT, celui-ci sollicite le prêt d'une partie de la parcelle communale cadastrée pour maraîchage. Le Conseil municipal accepte de prêter à titre gracieux en échange d'un entretien du terrain
Le Maire précise que la Commune se donne le droit de récupérer le terrain si besoin
- Le spectacle de fin d'année offert par la Commune est prévu le 13 Décembre.
- Achat de tapis pour la salle d'évolution
- Repas des Ainés le 9 Novembre

Le Maire – Moïse ANDRIEU

